

Prêts d'APD et financement des investissements du secteur privé

— Apports d'aide concessionnelle pour soutenir le développement et l'appropriation des régions en développement

Contribuer au développement durable des régions en développement

Dans bien des pays en développement, l'infrastructure économique et sociale est insuffisante, notamment les services de l'électricité, du gaz, des transports et des communications. Ces dernières années, des enjeux mondiaux tels que le VIH/sida et d'autres maladies transmissibles, la pollution de l'air et de l'eau, le changement climatique, les conflits et le terrorisme, ainsi que les crises financières sont venus s'ajouter aux problèmes de pauvreté. Pour répondre à ces enjeux, la communauté internationale a fixé des objectifs communs, les OMD (objectifs du Millénaire pour le développement), tandis que chaque pays formulait une série de mesures.

Les prêts d'APD constituent des apports de fonds relativement importants, accordés à des conditions concessionnelles aux pays et régions en développement, afin de soutenir leurs efforts de croissance et leurs initiatives de développement.

Prêts d'APD

Axer l'aide sur l'appropriation des pays en développement

L'appropriation est essentielle pour la croissance économique et la réduction de la pauvreté des pays en développement. Étant assortis d'un remboursement, les prêts d'APD favorisent une utilisation efficiente des fonds empruntés et une supervision adaptée des projets qu'ils financent, facilitant ainsi l'appropriation des pays en développement. Les prêts d'APD exercent par ailleurs une pression budgétaire relativement faible pour l'État japonais et constituent par conséquent un instrument pérenne de l'APD.

Déroulement des prêts d'APD — Cycle du projet —

Les prêts d'APD comportent six étapes. Les enseignements tirés de l'évaluation ex post, qui constitue la dernière étape du cycle du projet, sont réinjectés dans la préparation des nouveaux projets. Cet enchaînement de phases est appelé le « cycle du projet ».

Types de prêts d'APD

1. Prêts pour les projets

1) Prêts-projets

La grande majorité des prêts d'APD sont des prêts-projets. Ce type de financement permet la fourniture d'installations, d'équipements et de services, ou la réalisation de travaux de génie civil et d'autres travaux associés, notamment des routes, des centrales électriques ou des installations d'irrigation, d'approvisionnement en eau et d'assainissement.

2) Prêts pour les services d'ingénierie (SI)

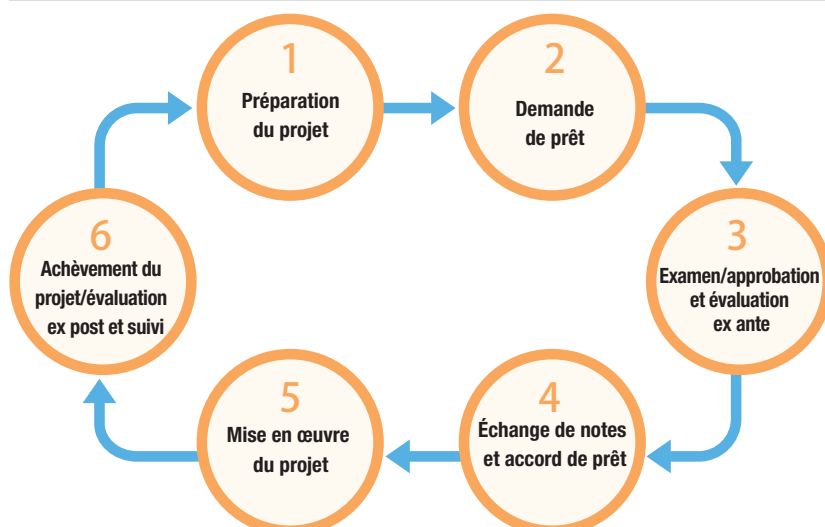
Les prêts de ce type sont utilisés pour les services d'ingénierie (SI) nécessaires aux stades de l'étude et de la planification des projets. Ces services comprennent des études de faisabilité, des études approfondies du projet sur site, des avant-projets détaillés et la préparation des documents d'appel d'offres. Comme pour le prêt-projet, l'obtention de ce type de prêt est subordonnée à l'exécution préalable d'une étude de faisabilité ou similaire et à la confirmation de la nécessité et de la pertinence du projet.

3) Prêts aux intermédiaires financiers

Ces prêts sont octroyés aux institutions financières du pays bénéficiaire en s'appuyant sur le système financier du pays concerné. Ils financent la mise en oeuvre des politiques définies, notamment la promotion des PME dans les secteurs de la production manufacturière, de l'agriculture et des autres industries spécifiées, ainsi que la construction d'installations destinées à améliorer le niveau de vie des plus démunis.

Ces prêts sont dits « en deux temps », car les fonds transitent par au moins deux institutions financières avant de parvenir aux bénéficiaires finaux. Ce type de prêt permet de proposer des fonds à un grand nombre de bénéficiaires finaux dans le secteur privé. Étant accordés par des institutions financières locales, ils permettent également de renforcer les capacités opérationnelles de ces institutions et de développer le secteur financier des pays bénéficiaires.

Cycle d'un projet de prêt d'APD



4) Prêts sectoriels

Les prêts sectoriels servent à la fourniture de matériels et d'équipements, de services et de conseils requis pour la mise en œuvre des plans d'aménagement d'un secteur particulier comprenant plusieurs sous-projets. D'autre part, ils contribuent à l'amélioration des politiques et des systèmes du secteur concerné.

2. Prêts hors projets

1) Prêts-programmes

Les prêts de ce type soutiennent la mise en œuvre de stratégies nationales et de réduction de la pauvreté des pays en développement qui souhaitent améliorer leurs politiques et opérer une réforme globale de leurs systèmes. Ces dernières années, le prêt le plus courant est celui dont le produit est directement intégré dans le budget du pays ciblé. Après confirmation de la mise en œuvre des premiers éléments de réforme, les consultations se poursuivent dans le cadre d'un soutien aux réformes à long terme. Dans de nombreux cas, les prêts de ce type prennent la forme d'un cofinancement avec la Banque mondiale ou d'autres banques multilatérales de développement (BMD).

2) Prêts de soutien à la balance des paiements

Ces prêts sont accordés aux pays en développement confrontés à des difficultés économiques et exposés à des taux de change toujours plus défavorables. Ils permettent de financer les importations urgentes et essentielles de matériels,

et de stabiliser l'économie. Ces prêts sont souvent utilisés pour importer des marchandises dont les gouvernements du Japon et du pays bénéficiaire auront convenu au préalable : machinerie industrielle et matières premières, engrais et pesticides, machines agricoles ou d'autres types.

3) Prêts-programmes sectoriels

Ce sont des prêts de soutien à la balance des paiements qui servent également à soutenir les politiques de développement dans les secteurs prioritaires des pays partenaires. Les fonds en devises locales (fonds de contrepartie), d'un montant correspondant à celui qui a été versé à l'importateur en devises étrangères, sont utilisés pour des investissements destinés au développement d'un secteur spécifique.

Financement des investissements du secteur privé

Le 25 janvier 2011, le Cabinet a donné son approbation pour la « réalisation de la nouvelle stratégie de croissance 2011 », qui prévoit la reprise par la JICA des activités de financement des investissements du secteur privé.

Suite à cette mesure, la JICA a adopté une approche pilote* pour financer des projets, en optimisant l'efficacité de l'aide, via les investissements du secteur privé, conformément au plan de développement et aux autres politiques des pays en développement.

* Mise en œuvre de projets pilotes spécifiques afin de : 1) vérifier et améliorer le système d'exécution, 2) finaliser les règles concernant la sélection des projets.

Étude de cas

Égypte Projet de construction de la ligne n°4 du métro du Grand Caire (phase 1)

Diminuer les embouteillages grâce aux technologies japonaises

La région du Grand Caire, centre politique et économique de l'Égypte, a une population de près de 17 millions d'habitants, soit près du quart de la population nationale. Cependant, la maintenance et la modernisation des routes n'ont pas suivi le rythme rapide de la croissance économique et démographique de la région, ce qui se traduit par des embouteillages chroniques dans la capitale. Dans le cadre du premier prêt d'APD octroyé à l'Égypte depuis la révolution, la JICA fait appel aux technologies japonaises pour construire la ligne n°4 du métro du Grand Caire.

Le projet de construction de la ligne n°4 du métro du Grand Caire (phase 1) comprend la construction de 17 km de voies souterraines et de 16 stations. La ligne effectuera la liaison entre le centre de la capitale et la partie sud-ouest de la zone métropolitaine du Caire, proche des pyramides. Depuis la révolution qui a secoué l'Égypte, la JICA concentre ses activités dans trois domaines : l'aide à l'instauration d'un processus politique et d'un gouvernement justes, l'aide à la création d'emplois et le soutien aux industries, et l'aide au développement des ressources humaines. Ce projet, le premier depuis la révolution, est financé par un prêt d'APD. La nouvelle ligne de métro permettra de soutenir la croissance économique et la création d'emplois en facilitant les transports dans la région du Caire.

En réponse à une demande du gouvernement égyptien, les conditions spéciales de partenariat

économique (STEP) s'appliquent à ce projet pour permettre l'utilisation des technologies japonaises. Les responsables gouvernementaux égyptiens attendent beaucoup de l'utilisation du programme STEP afin de bénéficier de l'expérience des entreprises japonaises et d'établir des relations avec ces dernières. Le prêt d'APD financera les travaux de génie civil, la construction des stations, des dépôts et des ateliers de maintenance des rames, la fourniture des voitures et de divers équipements électriques, mécaniques, de signalisation et de communication, ainsi que des services de consultants. L'avant-projet détaillé de la nouvelle ligne doit être préparé dans le cadre de la coopération technique de la JICA.

La nouvelle ligne devrait être opérationnelle en 2020 et transporter près de 1,35 million



Mme Sadako Ogata, alors présidente de la JICA, et M. Galal Moustafa Mohamed Said, ministre des Transports, se serrent la main après la signature de l'accord de prêt.

de voyageurs par jour. D'ici 2050, le nombre de voyageurs quotidiens devrait atteindre 2,5 millions. De plus, en reliant le centre du Caire au site des pyramides en seulement 30 minutes, la nouvelle ligne fait l'objet d'une vive attention en tant que moyen de transport pour un nombre croissant de touristes.